BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 25 juin 2021	***N° 2021-334***

Convocation du 18 juin 2021
Aujourd'hui vendredi 25 juin 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF
M. Nordine GUENDEZ à M. Alexandre RUBIO
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-François EGRON
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX
M. Nicolas FLORIAN à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESCINA à M. Patrick BOBET
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Patrick PAPADATO à Mme Camille CHOPLIN jusqu'à 10h25
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY jusqu'à 12h15
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES à partir de 14h15
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h15

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h15
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 12h35
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI de 12h40 à 14h50
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h35
Mme Fabienne DUMAS à M. Fabien ROBERT à partir de 14h15
M. Christophe DUPRAT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h15
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG de 12h40 à 14h50
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15
M. Guillaume MARI à M. Radouane-Cyrille JABER jusqu'à 14h15
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h55
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR jusqu'à 10h35 et à partir de 14h15
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Eva MILLIER à partir de 14h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 11h
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30 et à partir de 14h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thomas CAZENAVE à partir de 14h50 ; Mme Anne FAHMY à partir de 14h50; Mme Fabienne HELBIG à partir de 14h50; M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 15h20; M. Stéphane MARI à partir de 14h50; M. Michel POIGNONEC à partir de 13h; M. Patrick PUJOL à partir de 13h; M. Kévin SUBRENAT à partir de 14h15

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 25 juin 2021**	***Délibération***
	Direction de l'exploitation **Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports**	***N° 2021-334***

Présentation du rapport annuel du délégataire « Transports » - Année 2020 - Information

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er janvier 2015, Bordeaux Métropole a confié à la société Keolis Bordeaux Métropole, l'exclusivité de l'exploitation du service public de transports de voyageurs, dans le cadre d'une convention de délégation de service public pour une durée de huit (8) ans.

Cette mission comprend l'exploitation d'un réseau multimodal constitué, en 2019 :

- De 4 lignes de tramway avec la mise en service, le 29 février 2020, de la 2ème phase de la ligne D, entre Mairie du Bouscat et Eysines Cantinolle,
- De 79 lignes d'autobus et un service Résago,
- Du service de transport des personnes à mobilité réduite (Mobibus),
- De 25 parcs relais, 3 parcs mixtes et des pôles d'échanges,
- D'un service de prêt de vélos en libre-service (V3) avec 183 stations implantées,
- D'un service de navettes fluviales (Bat3).

D'une manière générale, le contrat fixe les prérogatives respectives de Bordeaux Métropole et de Keolis Bordeaux Métropole. Il précise l'offre de service de référence, le niveau de qualité attendu ainsi que les engagements et objectifs fixés au délégataire. A charge pour ce dernier de mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires à l'atteinte de ces derniers.

Pour rappel, le contrat de délégation de service public, à fin 2020, a été modifié par sept avenants et trois protocoles transactionnels ont été contractualisés depuis le début du contrat.

Conformément aux dispositions de l'article 55, le délégataire a été tenu de présenter, pour l'année 2020, les données relatives à l'exploitation du réseau métropolitain TBM (Transports Bordeaux Métropole) et de ses différents services, avant le 1er mars 2021.

Le délégataire a respecté son engagement en termes de délais, le rapport provisoire ayant été transmis le 25 février 2021. Celui-ci a fait l'objet d'échanges entre les services du délégant et du délégataire pour aboutir à un rapport définitif le 29 avril 2021. **Il convient de préciser que ce document rapporte la vision du délégataire, et non celle du délégant, qui sera retracée dans son propre bilan, à délibérer dans le courant du second**

semestre.

Sont présentés ci-après les principaux résultats du réseau et de ses services tels qu'indiqués dans le rapport annuel du délégataire.

L'année 2020 a été une année particulière, liée à la crise sanitaire du COVID 19, avec de très forts impacts sur la fréquentation et la gestion de l'exploitation mais également sur les résultats du réseau TBM et de ses services.

I – TBM - LE RÉSEAU DE TRANSPORTS URBAINS

Au regard de la situation exceptionnelle de l'année 2020, les échanges entre Bordeaux Métropole et Keolis Bordeaux Métropole se sont particulièrement intensifiés. Dès le début du 1er confinement, à partir du 16 mars 2020, une cellule de coordination a été mise en place avec pour objectif, entre autres, de réaliser un suivi quotidien et concerté de la gestion de crise et de valider la succession des PTA (Plan de transports adaptés) ainsi que toutes autres actions engagées par le délégataire pour respecter les mesures sanitaires gouvernementales.

Sur l'année 2020, outre les données exposées ci-après, il convient de noter également les évènements significatifs suivants :

- La mise en service commerciale du second tronçon de la ligne D, le 29/02/2020, avec l'inauguration de deux parcs relais à Hippodrome et Cantinolle ;
- Le déploiement billettique Thalès effectué en juin 2020.

I.1 - La fréquentation

La fréquentation s'exprime selon deux dimensions : les voyages comptables et les validations.

- **Les voyages comptables**

Ceux-ci se calculent sur la base du nombre de titres vendus au cours de l'année (des titres à décompte « tickartes » et des abonnements) que multiplie le coefficient de mobilité propre à chaque titre, stipulé à l'annexe 7.1 du contrat et fixes sur la durée de la délégation.

L'année 2020 totalise ainsi 114 625 296 voyages comptables, soit une baisse de fréquentation de - 32,3% en comparaison de 2019 (pour rappel 169 512 206 voyages comptables).

Cette chute de fréquentation se décline comme suit :

- 71 700 249 voyages pour le réseau de tramway soit une baisse de - 29,2% (101 432 335 voyages en 2019) : - 40,4% pour la ligne A, - 40,8% pour la ligne B et - 32% pour la ligne C ; compte tenu du contexte et de sa récente mise en service, aucune analyse pertinente ne peut être menée pour la ligne D.

- 42 731 076 voyages au titre du réseau de bus (lignes régulières et lignes affrétées) soit - 36,8%, pour rappel 67 664 207 voyages en 2019,

- 193 931 voyages contre 415 664 voyages en 2019, pour le service Bat3 soit - 53,3 % de voyages. Ce service a fait l'objet d'arrêts d'exploitation et d'une réduction de la capacité d'accueil des navettes pour respecter les règles de distanciation sociale.

L'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation a touché l'ensemble des services TBM.

- **Les validations**

Pour 2020, le réseau TBM a enregistré un total de 68 848 076 validations contre 109 425 236 validations en 2019, soit une baisse significative de - 37,1%. Avec le déploiement de la billettique, toutes les opérations de ventes sont réalisées sur celle-ci et les nouveaux supports.

I.2 - L'exploitation kilométrique

Le nombre total de kilomètres parcourus sur le territoire de la Métropole, tous modes confondus (hors kilomètres techniques) est de 33 526 830 kilomètres, dont 85% de kilomètres commerciaux (avec voyageurs). L'impact de la crise sanitaire se lit à travers la baisse constatée de 2,87 millions de kilomètres, soit -7,9% de kilomètres non parcourus en comparaison de 2019.

En termes de kilomètres commerciaux, ils s'élèvent à 28 516 848 en 2020 (ou 27 987 628 kilomètres hors Mobibus) contre un volume de 30 846 936 kilomètres commerciaux en 2019, soit une baisse de 7,5%. Entre 2019 et 2020, le volume de kilomètres diminue de - 1,3% pour le réseau de tramway, de - 9,3%% pour le réseau de bus et - 15,2% pour le service de navettes fluviales.

Il est à noter une baisse de plus de 4 millions de kilomètres commerciaux par rapport à l'offre initialement prévue au contrat du fait principalement de l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation du réseau et les usages en termes de déplacements.

Le taux d'affrètement (lignes de bus, services Mobibus et navettes fluviales), en kilomètres commerciaux et haut-le-pied est de 23,2%.

Pour permettre les déplacements des usagers et réaliser l'offre contractuelle initialement proposée en 2020, Bordeaux Métropole a mis à disposition de Keolis Bordeaux Métropole, un parc de 551 véhicules répartis entre 389 autobus, 130 rames (7 nouvelles rames livrées en 2020) et 32 véhicules « Mobibus ». Le service Bat3 est assuré par deux catamarans, à propulsion hybride, propriété de La Métropole, complété d'un navire de réserve.

Au 31 décembre 2020, le réseau de bus comptait 3 278 points d'arrêt répartis comme suit : 1 476 arrêts avec abris voyageurs, 1 686 arrêts avec poteaux fixes, 97 arrêts avec poteaux mobiles (installés à titre provisoire), 19 arrêts divers, non matérialisés ou équipés d'un abri voyageur. Le réseau de tramway compte au total 142 stations avec l'ouverture de la ligne D entre Carle Vernet et Eysines Cantinolle, toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

I.3 - L'exploitation des parcs relais et des parcs mixtes

En complément de l'offre de transport, des parcs relais et parcs mixtes sont réservés aux véhicules des particuliers occasionnels ou abonnés afin d'accéder aux différents services du réseau métropolitain.

Ainsi, le réseau met à disposition des usagers, un total de 25 parcs relais (8 en ouvrages et 17 de surface) pour une capacité totale de 7 069 places. En 2020, suite à la mise en service de la ligne D, deux nouveaux parcs ont été mis à disposition des usagers, il s'agit de « Hippodrome » avec 250 places et « Cantinolle » avec 622 places.

L'ensemble des parcs relais (P+R) ont accueilli 838 931 véhicules avec un taux moyen d'occupation de 33,5%. **La fréquentation est en baisse de - 41% en comparaison de 2019.**

Les trois parcs mixtes de Pessac Centre, Porte de Bordeaux et Mérignac Centre, réservés aux seuls abonnés du réseau TBM, ont permis le stationnement de 12 056 véhicules. Le 4 juillet 2020, le parc « Porte de Bordeaux » a été définitivement fermé aux abonnés du réseau TBM. Durant le 1er confinement, 18 P+R ont été fermés (du 21 mars au 11 mai), ce qui a

impacté l'offre de stationnement en 2020.

I.4 - Le service de location de vélos en libre-service V3

A fin 2020, 183 stations sont implantées sur le territoire métropolitain contre 180 en 2019, plus de 2 000 vélos sont mis à disposition des usagers dont 1 000 électriques.

Les emprunts ou locations, au nombre de 1 139 180, connaissent une baisse de - 35,9%. Cette dernière n'est pas uniquement liée à la crise sanitaire. En effet, le service connaît une diminution de sa fréquentation depuis deux années consécutives soit - 18,9 % en 2019 et - 15,1% en 2018.

Selon le délégataire, cette baisse (hors contexte COVID) peut s'expliquer d'une part, par la concurrence de nouveaux opérateurs implantés sur le territoire métropolitain depuis février 2018 et d'autre part, par le recours à l'achat de vélos individuels.

I.5. Le transport à la demande pour personnes à mobilité réduite « Mobibus »

Mobibus est un service de transport spécialisé, de porte à porte, à destination des personnes à mobilité réduite, il permet leurs déplacements sur le territoire métropolitain. Les personnes ayant accès à ce service sont : les personnes handicapées ne pouvant se passer de l'usage d'un fauteuil roulant pour leurs déplacements, les personnes non-voyantes, les personnes dont la demande, sur présentation d'un dossier, est acceptée provisoirement ou définitivement par la commission d'accessibilité.

Au regard du contexte sanitaire, les inscriptions définitives, en 2020, sont en forte baisse par rapport à 2019 (236 contre 346 en 2019 soit - 32%) après deux années d'évolution à +10%.

La commission s'est réunie à quatre reprises en 2020. Au total, 130 dossiers ont été instruits avec 112 accords définitifs, 7 accords provisoires, 2 refus provisoires et 9 refus définitifs.

Pour l'année écoulée, le service de transports à la demande pour les personnes à mobilité réduite a parcouru un total de 1 002 277 kilomètres sur le territoire de la Métropole.

Pour 2020, le nombre de kilomètres commerciaux est de 483 887 soit un ratio de 48,30 %.

La fréquentation est de 69 686 (111 779 voyages en 2019), se décomposant comme suit : 91,8% d'adhérents au service, 7,1% d'accompagnateurs gratuits et payants et 1,1% de voyages planifiés mais annulés « sur place ».

La fréquentation de Mobibus selon les usagers (hors accompagnants et annulations sur place) se décline selon :

- 12 322 personnes en fauteuils roulants soit - 44,5%,
- 14 812 personnes non-voyantes soit - 36,1 %,
- 27 846 personnes semi-valides soit - 31,8 %,
- 9 006 personnes en fauteuils roulants électriques soit - 43,2% %.

D'une manière générale, la fréquentation du service connaît une diminution de - 37,3% en comparaison de 2019, liée principalement à la crise sanitaire. Enfin, pour 2020, le taux de refus est de 0,99% (1,3% en 2019) et le taux d'annulation de 26,49 % (24,55% en 2019).

I.7. Le service « Mobi Soignants »

Durant la première période de confinement, du 17 mars au 11 mai 2020, une partie du personnel soignant travaillant dans les structures hospitalières et les EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), n'ont plus eu accès à des solutions de

transport, à la suite de la réduction de l'offre du réseau TBM ; l'amplitude de service n'étant plus adaptée à leurs besoins de déplacement.

Afin de favoriser la mobilité de ce personnel et en accord avec La Métropole, le délégataire a mis en place le service « Mobi Soignants ». Ce service, disponible gratuitement et sur réservation, a circulé tous les jours, de 5h30 à 23h00 du 25 mars au 24 mai 2020.

Au total, 269 personnes se sont inscrites au service et 5 874 transports ont été réalisés avec un maximum de 173 transports par jour. Pour répondre à la demande, 25 véhicules ont été nécessaires.

I.8 - L'évolution des recettes

- **Les recettes tarifaires**

D'une part, au regard du contexte, Bordeaux Métropole n'a pas procédé à une hausse des tarifs pour 2020 - 2021. D'autre part, en réponse à la crise sanitaire, Bordeaux Métropole a adapté la tarification du réseau, ceci durant la première période de confinement : gratuité pour le personnel soignant de mars à mai 2020 et réduction de 40% en mars, puis gratuité des transports en avril et mai pour les abonnés annuels et mensuels.

Les recettes tarifaires (TBM, Mobibus et V3), reversées à La Métropole par le délégataire en 2020, s'élèvent à 54,6 millions d'euros soit une perte de recettes de 33% en comparaison de 2019.

Les recettes tarifaires se distribuent de la manière suivante :

- Réseau TBM : 53 502 516 € soit - 32,5%,
- Service V3 : 925 856 € soit - 33,2 %,
- Service Mobibus : 188 169 € soit - 38,5%.

Pour TBM, les recettes des titres à décompte représentent 22 344 876 € (- 40,7%), les recettes liées aux abonnements sont de 31 996 473 € (- 22,6%) et les recettes relatives aux autres titres (Pass Congrès, Groupes, évènements …) comptent 275 014 € (- 27,7%).

- **Les recettes liées aux amendes et infractions et les contrôles du délégataire**

Le montant total des recettes liées aux infractions perçues et reversées par le délégataire est de 920 063 € soit - 29,8% en comparaison de 2019. Ces recettes se distribuent en 912 386 € pour défaut **de titres ou de validations, 5 775 € relatifs au stationnement prolongé dans les parcs relais et 1 902 €** liés aux incivilités sur le réseau.

En 2020, le taux de contrôles est de 4,72 %, supérieur à l'objectif contractuel de 4 %.

Les dispositions contractuelles, en matière de lutte contre la fraude, imposent au délégataire un taux de contrôle répressif de 70 % minimum et de contrôle dissuasif au maximum de 30 % corrélés à l'augmentation des validations ; pour 2020 il est à noter un taux de contrôles répressifs de 70,1%.

Le nombre de procès-verbaux émis est de 43 252 en 2020 contre 61 386 en 2019 soit – 29,5%.

Le taux de recouvrement enregistre une baisse en 2020 : 51,16 % contre 55,59 % en 2019. Il prend en compte les PV payés directement aux contrôleurs lors des opérations de contrôle, ainsi que les PV qui ne font pas l'objet d'un paiement immédiat.

- **Les recettes annexes**

A ces recettes, s'ajoutent également les recettes de publicité soit 1 036 729 € et des redevances de sous-occupation soit 112 812 €.

Le montant total des recettes tarifaires, amendes et annexes 2020 reversées à Bordeaux Métropole s'élève donc à 56,7 M€.

En 2020, l'évolution des recettes est donc fortement impactée par la crise sanitaire qui génère une perte de recettes totales de près de 27M€ pour Bordeaux Métropole.

II – LES EFFECTIFS DU DELEGATAIRE

Au 31 décembre 2020, l'effectif du délégataire se compose de 2 820 personnes répartit selon les catégories suivantes : 1 838 conducteurs-receveurs, 398 ouvriers, 425 agents de maîtrise et techniciens, 89 employés, 63 cadres, 7 apprentis.

Malgré la situation particulière de cette année, l'effort de recrutement par le délégataire s'est maintenu cette année notamment pour répondre aux besoins générés par l'offre de transport et les remplacements des départs naturels ainsi 242 recrutements ont été réalisés.

Pour l'année écoulée, il est à noter :

- 86 % des embauches ont été réalisées en CDI, 2 % en contrat d'apprentissage et 12 % en CDD et 76% concernent des embauches de Conducteurs-Receveurs (95 embauches directes et 36 en contrat de professionnalisation avec titre professionnel de conducteur du transport routier interurbain de voyageurs).
- 15 % concernent des ouvriers professionnels au sein de la direction de la maintenance patrimoniale.

Le principal motif de départ reste la retraite (52 départs en 2020). Les licenciements (35) sont essentiellement liés aux impossibilités de reclassement à la suite d'inaptitude définitive, et concernent principalement des conducteurs en fin de parcours professionnels, éligibles au dispositif assuranciel conventionnel (IPRIAC). Les démissions (27) sont essentiellement motivées par des raisons personnelles ou le départ sur un autre réseau.

III – AUTRES CONSTATS EN TERMES DE MAINTENANCE ET DE SECURITE

Dans son rapport annuel, le Délégataire mentionne à nouveau des problématiques maintenance relevés sur l'extension de la ligne C Blanquefort, la signalisation ferroviaire phase III ainsi que les batteries APS (Alimentation par le sol) qui constituent la cause majeure des pannes de la flotte tramway. Ces dysfonctionnements font l'objet d'une attention particulière des équipes de Bordeaux Métropole pour sécuriser le réseau et assurer la disponibilité du matériel roulant.

Par ailleurs, il est constaté une évolution à la hausse des incidents (vandalisme, actes d'incivilités et agressions) de +116% par rapport à 2019 sur le réseau malgré la chute de la fréquentation constatée sur le réseau. Parmi ces incidents, les actes d'incivilités augmentent fortement et concernent notamment le non-respect des règles de transports habituelles, auxquelles s'ajoutent les non-respects des consignes sanitaires. Outre ses partenariats opérationnels avec la Police Municipale de Bordeaux et autres mairies de Bordeaux Métropole, il est à noter, la mise en œuvre d'un contrat d'objectif départemental pour la sûreté et la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans les transports collectifs de voyageurs à la suite de la tenue d'un comité nationale de sécurité dans les transports en 2020.

En termes d'accidentologie, il est constaté une baisse des accidents sur le réseau de bus et de tramway par rapport à 2019. Parallèlement, il est noté plusieurs actions d'amélioration à travers la démarche « Nudges » dont le but est de réduire l'accidentologie avec les modes

doux : peinture sur passage piétons, rames flashs, signalisation lumineuse d'alerte devant la rame de tramway.

IV – LES RESULTATS COMPTABLES DU DELEGATAIRE

Le délégataire expose, dans son rapport annuel, les résultats financiers tels qu'ils résultent de sa comptabilité dont les comptes ont été certifiés par le commissaire aux comptes de Keolis Bordeaux Métropole et arrêtés par l'Assemblée générale de la société le 30/06/2021.

Au 31/12/2020, le résultat net comptable de KBM est de 2,47 M€ et s'avère en baisse de -2,92M€ (ou 54%) par rapport au résultat de 2019 qui s'élevait à 5,40 M€. Comme chaque année, le bilan délégant prévu au Conseil de la Métropole du second semestre 2021 présentera une analyse détaillée des comptes sociaux de l'exercice 2020.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, prendre acte des termes du rapport annuel pour l'année 2020 présenté par le délégataire, la société Kéolis Bordeaux Métropole, joint à la présente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 juin 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **28 JUIN 2021** **PUBLIÉ LE :** **28 JUIN 2021**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Béatrice DE FRANÇOIS